



N°2020.941.CP

Signée le	06/10/20
Date d'envoi en Préfecture	06/10/20
Identifiant Acte	
033-223300013-20201005-269066-DE-1-1	
Date de Publication au RAAD	08/10/20

COMMISSION PERMANENTE
Séance tenue dans le cadre de
l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Réunion du 5 octobre 2020

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mme Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, M. Bernard CASTAGNET, M. Alain CHARRIER, M. Jacques CHAUVET, Mme Laure CURVALE, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean-Louis DAVID, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Isabelle DEXPERT, Mme Valérie DROUHAUT, Mme Anne-Laure FABRE-NADLER, M. Bernard FATH, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Denise GRESLARD NEDELEC, Mme Carole GUERE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Isabelle HARDY, Mme Martine JARDINE, Mme Michelle LACOSTE, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Xavier LORIAUD, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Alain MAROIS, Mme Yvette MAUPILE, Mme Edith MONCOUCUT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Guy MORENO, Mme Liliane POIVERT, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUVEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique VINCENT

Excusés : M. Philippe DORTHE

Affaire délibérée : Création du domaine départemental de NODRIS

CDR : DP
Vice-présidence : Patrimoine Départemental
: N°25 - Patrimoine Départemental
: 3

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 5 octobre 2020

=====

Création du domaine départemental de NODRIS

=====

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de solliciter le versement d'aides de nos partenaires institutionnels pour la réalisation des travaux permettant, à terme, d'accueillir au domaine départemental de Nodris des manifestations culturelles de tailles diverses.

Trop souvent mis de côté, trop souvent eclipsés par l'offre culturelle métropolitaine, les territoires les plus ruraux de notre Département doivent pouvoir bénéficier d'évènements de qualité, en proximité.

Le Département de la Gironde fait le choix d'investir dans les territoires, pour s'appuyer sur leurs richesses, valoriser leurs atouts et contribuer à leur désenclavement. Cela correspond pleinement à sa stratégie de résilience, à son action en matière de solidarités humaines et territoriales et repose sur sa compétence en matière culturelle. En investissant ce site au cœur d'une zone trop peu dotée en infrastructures culturelles, le Département soutiendra ainsi bon nombre d'associations, d'initiatives, ou d'évènements médocains. En effet, assurer la diffusion et production culturelle au centre du Médoc est un vecteur de cohésion sociale et d'émancipation des individus. En ce sens, la culture est un élément central du vivre ensemble.

Ce sont ces valeurs que nous choisissons de défendre par la création de ce domaine départemental. C'est en effet dans une approche pluridisciplinaire que se construit ce projet. Le site de Nodris aura ainsi vocation à accueillir des évènements culturels, mais aussi à promouvoir l'agriculture, la production culturelle locales, et des actions sociales collectives. Ce sont autant de coopérations qui se tisseront pour le territoire, en lien avec les acteurs médocains et les ressources départementales (antennes de l'IDDAC et biblio.gironde notamment). Ces travaux viseront à la pérennisation d'évènements culturels attractifs pour le Médoc, comme le Médoc Sun Ska. Chaque évènement fera l'objet d'un travail partenarial entre le porteur de projet et les services du Département via une convention pluriannuelle.

La création de ce domaine départemental nécessite certains travaux, pour lesquels le Département sera amené à percevoir peut solliciter des subventions :

Au regard de l'intérêt départemental caractérisant ce projet, une coopération institutionnelle forte peut faciliter sa réalisation. Ainsi, la Région Nouvelle Aquitaine peut soutenir le Département à travers l'octroi d'une subvention portant sur le volet culturel du site, à hauteur de 20% du montant des travaux afférents (3.908 M €), soit 780 000 € de subvention d'investissement. Ainsi seront financés, l'acquisition du site, la rénovation du château, et les aménagements extérieurs (cf tableau annexé).

En outre, le projet porté par le Département est éligible à un cofinancement de l'Union Européenne via le programme LEADER porté par le PNR Médoc. 200 000€ de FEADER-LEADER sont attendus pour les dépenses liées aux travaux pour le volet culturel du site : travaux d'aménagement de la longère pour l'accueil de relais de l'IDDAC et travaux d'aménagement du porche de la métairie pour l'accueil provisoire du relais biblio.gironde.

Le Département mobilise une première enveloppe de 2,4M€ pour les aménagements sur 2020 et 2021. Sur cette enveloppe, 490 000€ sont d'ores et déjà affectés et engagés pour des travaux sur le Hangar et la

Longère. Le restant 910 000€ doit être affecté afin d'engager des travaux complémentaires sur ces bâtiments mais également pour la sécurisation des différents usages sur le site, les parkings et cheminements ou le développement de l'offre numérique (fibre).

Cette délibération vise donc

- à autoriser le Président de Département à signer les actes correspondant à la mise en œuvre de ces décisions,
- à affecter les crédits complémentaires

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 5 octobre 2020.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde

Interventions	Coût prévisionnel Montant HT	Coût prévisionnel Montant TTC	Sous-totaux
Acquisition du foncier			1 627 721 €
Acquisition des terrains du secteur Nord (SCI Foncière de Vertheuil - Manoir de Nodris)	1 150 000 €	1 150 000 €	
Acquisition des terrains du secteur Sud et enclave Nord (SCI Feyrere)	477 721 €	477 721 €	
Travaux d'aménagement de la métairie, du hangar bois, et de la longère en moellons			838 800 €
Travaux reconstruction du hangar bois	234 000 €	280 800 €	
Premier travaux d'aménagement de la longère pour l'accueil de relais de l'IDDAC	290 000 €	348 000 €	
Travaux d'aménagement du porche de la métairie pour l'accueil provisoire du relais biblio.gironde	51 000 €	61 200 €	
Travaux de mise en conformité ERP du bâtiment de la métairie	100 000 €	120 000 €	
Etudes et frais divers	24 000 €	28 800 €	
Accès internet			200 000 €
Raccordement fibre pro.		200 000 €	
Aménagements extérieurs			486 800 €
Travaux Aménagement de la zone de stationnement (structure alvéolaire enherbée)	93 000 €	111 600 €	
Travaux aménagement Voies de desserte intérieure	90 000 €	108 000 €	
Traitement des accès aux bâtiments (livraison)	22 000 €	26 400 €	
Cheminements piétons	14 000 €	16 800 €	

Aménagement d'un jardin aromatique et pédagogique	20 000 €	24 000 €	
Aménagement paysager du domaine (signalétique, mobilier, plantations)		200 000 €	
Rénovation du château			1 794 000 €
Coût travaux	1 150 000 €	1 380 000 €	
Etudes et frais divers	345 000 €	414 000 €	
Travaux d'assainissement (à réaliser en fonction du projet définitif du site/ hors aire de grands rassemblements)	80 000 €	96 000 €	96 000 €
Démolition du hangar agricole			72 000 €
Rénovation a minima des écuries			54 000 €
Coût travaux	45 000 €	54 000 €	
Etudes et frais divers			
Etudes préalables			66 000 €
Démarche de concertation		30 000 €	
Etudes de programmation		16 000 €	
Relevés géomètre		10 000 €	
Diagnostic assainissement		5 000 €	
Etude production énergies renouvelables		5 000 €	
Sous-total	4 434 045 €		5 526 310 €
Aléas (8%)	224 506 €		311 887 €
Total	4 658 551 €		5 838 197 €